

CONCILE D'ORANGE

3 juillet 529

ICI COMMENCENT LES CANONS D'ORANGE SUR LA GRÂCE ET LE LIBRE ARBITRE

Comme nous nous étions réunis pour la dédicace de la basilique que le très illustre préfet et, patrice, notre fils Liberius a fait construire avec une dévotion pleine de foi en la cité d'Orange, ceci par la faveur de Dieu et sur son invitation personnelle, et qu'un colloque spirituel s'était engagé entre nous sur les sujets qui touchent à la règle ecclésiastique, il est venu à notre connaissance que certaines gens, par naïveté, sont enclins à des idées moins sûres et peu conformes à la règle de foi catholique au sujet de la grâce et du libre arbitre : Aussi nous a-t-il semblé juste et raisonnable, conformément à l'avertissement et à l'instruction du Siège apostolique, d'avoir à promulguer, pour être observés par tous, et à signer de notre main quelques chapitres à nous transmis par le Siège apostolique, qui ont été extraits des livres de l'Écriture sainte par les anciens pères pour instruire ceux qui ne pensent pas comme il le faut. Les ayant lus, quiconque jusqu'ici n'a pas cru comme il le fallait au sujet de la grâce et du libre arbitre ne doit pas différer d'incliner son esprit à ce qui s'accorde avec la foi catholique.

1. Si quelqu'un dit que par la faute de la prévarication d'Adam, ce n'est pas l'homme tout entier, c'est-à-dire quant au corps et quant à l'âme, qui a été change en pire, et s'il croit que, la liberté étant demeurée intacte, le corps seul a été soumis à la corruption, il est trompé par l'erreur de Pélagé et va contre l'Écriture qui dit : «L'âme qui a péché, elle mourra», et : «Ne savez-vous pas qu'en vous offrant à quelqu'un comme esclave pour lui obéir, vous devenez esclaves de celui à qui vous obéissez ?», et : «être vaincu par quelqu'un, c'est devenir son esclave.»

2. Si quelqu'un affirme que la prévarication d'Adam n'a nui qu'à lui-même et non à sa descendance, ou si du moins il déclare que c'est seulement la mort du corps – qui est la peine du péché –, et non aussi le péché – qui est la mort de l'âme –, qui par un seul homme a été transmise à tout le genre humain, il attribue une injustice à Dieu, en contredisant l'Apôtre qui dit : «Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi la mort a été transmise à tous les hommes, tous ayant péché en lui.»

3. Si quelqu'un dit que la grâce de Dieu peut être conférée à la demande de l'homme, et que ce n'est pas la grâce elle-même qui fait que nous demandions, il contredit le prophète Isaïe, ou l'Apôtre qui dit comme lui : «J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas, je me suis manifesté à ceux qui ne m'interrogeaient pas.»

4. Si quelqu'un prétend que Dieu attend notre vouloir pour nous purifier du péché, et s'il ne reconnaît pas que notre volonté d'être purifiés naît en nous, elle aussi, par l'infusion et l'opération du saint Esprit, il s'oppose au saint Esprit lui-même qui dit par Salomon : «La volonté est préparée par le Seigneur», et aussi à l'Apôtre qui proclame salutairement : «C'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire selon son bon plaisir.»

5. Si quelqu'un dit que, tout comme l'accroissement de la foi, son commencement et l'attrait même pour la croyance – par quoi nous croyons en celui qui justifie l'impie et qui nous fait parvenir à la régénération du saint baptême – ne sont pas en nous par don de la grâce – c'est-à-dire ne viennent pas de l'inspiration du saint Esprit, rectifiant notre volonté et l'amenant de l'infidélité à la foi, de l'impiété à la piété –, mais qu'ils y sont naturellement, il se montre l'adversaire des dogmes apostoliques, puisque le bienheureux Paul dit : «Nous avons confiance que celui qui a commencé en vous une oeuvre bonne la mènera à sa perfection jusqu'au jour de notre Seigneur Jésus Christ,», et ceci : «Il vous a été donné, par égard au Christ, non seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui;» et : «C'est par grâce que vous avez été sauvés, moyennant la foi, et cela ne vient pas de vous, car c'est un don de Dieu.» Donc, ceux qui disent que la foi par laquelle nous croyons en Dieu est naturelle affirment en quelque façon que tous ceux qui sont étrangers à l'Église du Christ sont des fidèles.

6. Si quelqu'un dit que la miséricorde nous est accordée par Dieu lorsque, sans la grâce de Dieu, nous croyons, voulons, désirons, faisons effort, travaillons, prions, veillons, étudions, demandons, cherchons, frappons, et non que c'est par l'action et l'inspiration du saint Esprit en nous qu'il se

fait que nous croyions, voulions et soyons capables de faire tout cela comme il faut; et s'il subordonne l'aide de la grâce ou à l'humilité ou à l'obéissance de l'homme; et s'il n'admet pas que, d'être obéissants et humbles, c'est en nous un don de la grâce elle-même, il s'oppose à l'Apôtre qui dit : «Qu'as-tu que tu n'aies reçu ?», et : «C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis.»

7. Si quelqu'un affirme que par la seule force de la nature il peut concevoir comme il faut un bien qui se rapporte au salut de la vie éternelle, ou bien donner son assentiment à l'annonce du salut, c'est-à-dire à l'évangile, sans l'illumination et l'inspiration du saint Esprit, qui donne à tous son onction lorsqu'ils adhèrent et croient à la vérité, il est trompé par un esprit d'hérésie, ne comprenant pas la voix de Dieu qui dit dans l'évangile : «Sans moi vous ne pouvez rien faire», ni cette parole de l'Apôtre : «Ce n'est pas que nous soyons capables de concevoir quelque chose par nous-mêmes, comme venant de nous-mêmes, mais notre capacité vient de Dieu.»

8. Si quelqu'un prétend que certains peuvent venir à la grâce du baptême par la miséricorde, d'autres par le libre arbitre – dont on sait qu'il a été vicié chez tous ceux qui sont nés de la prévarication du premier homme –, il se montre étranger à la foi droite. Par là il affirme en effet que ce n'est pas en tous les hommes que le libre arbitre a été affaibli par le péché du premier homme, ou au moins il pense qu'il a été blessé de telle sorte que certains puissent pourtant, sans révélation de Dieu, conquérir par eux-mêmes le mystère du salut éternel. Combien cela est contradictoire, le Seigneur lui-même le montre, lui qui atteste, non que quelques-uns peuvent, mais que personne ne peut venir à lui si le Père ne l'attire, comme il le dit aussi à Pierre : «Heureux es-tu, Simon Bar-Jona, car ce ne sont pas la chair et le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est dans les cieux»; et l'Apôtre : «Personne ne peut dire «Seigneur Jésus si ce n'est dans l'Esprit saint.»

9. *De l'aide de Dieu.* C'est un don de Dieu, aussi bien de penser droitement que de tenir ses pas à l'écart de l'erreur et de l'injustice ; chaque fois en effet que nous faisons le bien, Dieu agit en nous et avec nous pour que nous agissions.

10. *De l'aide de Dieu.* L'aide de Dieu doit toujours être implorée même par ceux-là qui sont renés et guéris, pour qu'ils puissent parvenir au bien final ou persévérer dans le bien.

11. *De l'obligation des vœux.* Personne ne peut vouer valablement quelque chose à Dieu s'il n'a reçu de lui ce qu'il voue, ainsi qu'on le dit : «Et ce que nous avons reçu de tes mains, nous te le donnons.»

12. *Comment Dieu nous aime.* Dieu nous aime tels que nous deviendrons par son don à lui, non tels que nous sommes par notre propre mérite.

13. *De la restauration du libre arbitre.* Le libre arbitre de la volonté, affaibli dans le premier homme, ne peut être restauré que par la grâce du baptême; s'il est perdu, il ne peut être rendu que par celui par qui il a pu être donné; aussi la Vérité même dit-elle : «Si le Fils vous libère, alors vous serez vraiment libres.»

14. Aucun malheureux n'est délivré de quelque misère que ce soit, sinon celui que la miséricorde de Dieu prévient, comme le dit le psalmiste : «Ta miséricorde, Seigneur, nous a bientôt prévenus», et ceci : «Mon Dieu, sa miséricorde me préviendra.»

15. L'état d'Adam, tel que Dieu l'avait façonné, a été changé, mais en pire, par son iniquité; l'état du fidèle, tel que l'avait fait l'iniquité, est changé, mais en mieux, par la grâce de Dieu. Ce changement-là fut le fait du premier prévaricateur; «ce changement-ci, selon le psalmiste, est le fait de la droite du Très-Haut.»

16. Que personne ne se glorifie de ce qu'il paraît posséder, comme s'il ne l'avait pas reçu, ou n'estime l'avoir reçu du seul fait que, du dehors, la lettre, soit a paru pour être lue, soit a retenti pour être entendue. Car, comme le dit l'Apôtre : «Si la justice vient de la Loi, le Christ est donc mort pour rien.» Tout au contraire, s'il n'est pas mort pour rien, «montant dans les hauteurs, il a fait captive la captivité, il a donné des

dons aux hommes». Voilà d'où possède quiconque possède; et quiconque nie que c'est de là qu'il possède, ou bien ne possède pas vraiment, ou bien se verra enlever ce qu'il possède.

17. *De la force chrétienne.* La force des gentils est le fait de la cupidité mondaine; la force des chrétiens, le fait de la charité de Dieu, qui a été répandue dans nos coeurs, non par le libre arbitre de la volonté qui vient de nous, mais «par l'Esprit saint qui nous a été donné.»

18. *Que la grâce nous prévient, en l'absence de tout mérite.* La récompense est due aux oeuvres bonnes, s'il s'en fait, mais la grâce, qui n'est pas due, précède pour qu'elles se fassent.

19. *Que personne n'est sauvé, si ce n'est par la miséricorde de Dieu.* La nature humaine, même si elle persévérerait dans l'intégrité en laquelle elle a été créée, ne se sauverait nullement sans l'aide de son Créateur; si donc elle ne peut sans la grâce de Dieu conserver la santé qu'elle a reçue, comment pourra-t-elle sans la grâce de Dieu restaurer ce qu'elle a perdu ?

20. *Que l'homme ne peut rien faire de bien sans Dieu.* Dieu fait en l'homme beaucoup de bien que ne fait pas l'homme; et l'homme ne fait rien de bien que Dieu ne lui donne de faire.

21. *De la nature et de la grâce.* A ceux qui, voulant être justifiés par la Loi, se sont soustraits à la grâce, l'Apôtre dit en toute vérité : «Si la justice vient de la Loi, le Christ est donc mort pour rien»; de même, à ceux qui pensent que la grâce que recommande et reçoit la foi au Christ, c'est la nature, il est dit en toute vérité : Si la justice vient de la nature, le Christ est donc mort pour rien. Alors en effet, il y avait déjà la Loi, et elle ne justifiait pas; alors aussi il y avait déjà la nature, et elle ne justifiait pas. Le Christ n'est donc pas mort pour rien : il est mort à la fois pour que la Loi fût accomplie par lui, qui dit : «Je ne suis pas venu abolir la Loi, mais l'accomplir», et pour que la nature, perdue par Adam, fût restaurée par lui, qui a dit qu'il était venu «pour chercher et sauver ce qui était perdu.»

22. *Ce qui est le propre de l'homme.* Personne n'a de son propre fonds que le mensonge et le péché; si l'homme possède quelque chose de la vérité et de la justice, cela vient de cette source dont nous devons avoir soif en ce désert, pour qu'humectés comme par ses gouttes, nous ne défaillions pas en chemin.

23. *De la volonté de Dieu et de l'homme.* Les hommes font leur volonté, non celle de Dieu, lorsqu'ils font ce qui déplaît à Dieu. Mais quand ils font ce qu'ils veulent dans l'intention de servir la volonté divine, bien que ce soit en le voulant qu'ils fassent ce qu'ils font, c'est pourtant là la volonté de celui par qui est préparé et ordonné ce qu'ils veulent.

24. *Des sarments de la vigne.* Les sarments sont ainsi unis au cep qu'ils n'apportent rien au cep, mais reçoivent de lui de quoi vivre; le cep en effet est ainsi uni aux sarments qu'il leur fournit l'aliment vital, et non qu'il le reçoit d'eux. Par le fait, les deux choses : et d'avoir le Christ demeurant en soi, et de demeurer en lui, sont profitables aux disciples, non au Christ. Car un sarment une fois coupé, un autre peut pousser de la racine vivante, tandis que le sarment coupé ne peut vivre sans la racine.

25. *De l'amour dont nous aimons Dieu.* C'est bien sûr un don de Dieu que d'aimer Dieu. Il a donné qu'on l'aime, lui qui aime sans être aimé. Nous avons été aimés sans plaire, pour qu'il y ait en nous de quoi plaire. C'est en effet la charité que répand dans nos coeurs l'Esprit du Père et du Fils, que nous aimons avec le Père et le Fils.

Définition de foi

Ainsi, conformément aux sentences des saintes Écritures et aux définitions des anciens pères transcrites ci-dessus, nous devons, avec la faveur de Dieu, prêcher et croire que par le péché du premier homme le libre arbitre a été à ce point dévié et affaibli que personne depuis ne pourrait ni aimer Dieu comme il faut, ni croire en Dieu, ni accomplir le bien en vue de Dieu, à moins que la grâce de la miséricorde divine ne le prévienne. Aussi croyons-nous qu'au juste Abel, à Noë, Abraham, Isaac, Jacob, et à toute la multitude des saints anciens, l'admirable foi que chante à leur louange l'apôtre Paul n'a pas été accordée par la bonté de la nature donnée

primitivement à Adam, mais par la grâce de Dieu. Cette grâce, nous savons et nous croyons que, même après la venue du Seigneur, pour tous ceux qui désirent être baptisés, elle ne réside pas dans le libre arbitre, mais qu'elle est conférée par la libéralité du Christ, selon ce qui a déjà été dit souvent et que prêche l'apôtre Paul : «Il vous a été donné, par égard au Christ, non seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui», et ceci : «Dieu qui a commencé en vous une oeuvre bonne la mènera à sa perfection jusqu'au jour de notre Seigneur, et ceci : «C'est par la grâce que vous avez été sauvés, moyennant la foi, et cela ne vient pas de vous, car c'est un don de Dieu», et ce que l'Apôtre dit de lui-même : «J'ai obtenu miséricorde pour que je sois fidèle» – il ne dit pas : «parce que j'étais», mais : «pour que je sois» –, et ceci : «Qu'as-tu que tu n'aies reçu ?», et ceci : «Tout don bon et tout don parfait est d'en-haut, descendant du Père des lumières», et ceci : «Personne n'a rien qui ne lui soit donné d'en-haut.» Innombrables sont les témoignages des saintes Écritures qui pourraient être produits pour prouver la grâce, mais ils ont été omis par souci de brièveté, puisque, à vrai dire, à qui un peu ne suffit pas, davantage ne sert de rien.

Nous croyons encore, selon la foi catholique, qu'après la grâce reçue par le baptême, tous les baptisés, avec l'aide et la coopération du Christ, peuvent et doivent accomplir ce qui regarde le salut de leur âme, s'ils veulent fidèlement y travailler. Non seulement nous ne croyons pas que certains soient prédestinés au mal par la puissance divine, mais même, s'il se trouvait des gens disposés à croire à pareille malédiction, nous leur jetons avec toute réprobation l'anathème.

Nous professons et croyons aussi, salutairement, qu'en toute oeuvre bonne, ce n'est pas nous qui commençons et ensuite sommes aidés par la miséricorde de Dieu, mais que c'est lui qui d'abord nous inspire, sans aucun bon mérite préalable, et la foi et l'amour pour lui, afin que nous demandions avec foi le sacrement du baptême, et qu'après le baptême nous puissions accomplir avec son aide ce qui lui plaît. Il faut donc croire de toute évidence que la foi si admirable du larron que le Seigneur rappela à la patrie du paradis, du centurion Corneille à qui fut envoyé l'ange du Seigneur, de Zachée qui mérita de recevoir le Seigneur en personne, ne vint pas de la nature, mais fut donnée par la libéralité de la grâce divine. Et comme nous désirons et souhaitons que notre définition, écrite ci-dessus, soit un remède non seulement pour les hommes d'Église, mais aussi pour les laïques, il nous a plu qu'y souscrivent de leur propre main les illustres et magnifiques personnages qui s'étaient réunis avec nous pour la dite solennité.

Césaire, au nom du Christ, évêque, j'ai rendu public un exemplaire de notre constitution et j'en ai conservé l'authentique dans les archives de l'église. Suivent les souscriptions.

Souscriptions

Césaire, au nom du Christ, évêque, j'ai relu et souscrit notre constitution. Je l'ai signée le 5e jour des nones de juillet, Decius le Jeune, clarissime, étant consul.

Julien, pécheur [évêque de Carpentras], j'ai souscrit.

Au nom du Christ, Constance, évêque [de Gap], j'ai consenti et souscrit.

Cyprien, au nom du Christ, évêque [de Toulon], j'ai consenti et souscrit.

Fylagrius, au nom du Christ, évêque [de Cavaillon], j'ai consenti et souscrit.

Au nom du Christ, Maxime, évêque [d'Aix], j'ai consenti et souscrit.

Prétextat, au nom du Christ, évêque [d'Apt], j'ai consenti et souscrit.

Eucherius, au nom du Christ, évêque [d'Avignon], j'ai consenti et souscrit.

Eucherius également, au nom du Christ, évêque (?), j'ai consenti et souscrit.

Aletius, au nom du Christ, évêque [de Vaison], j'ai consenti et souscrit.

Heraclius, au nom du christ, évêque (de Saint-Paul-Trois-Châteaux), j'ai consenti et souscrit.

Lupercianus, au nom du Christ, évêque (de Fréjus), j'ai consenti et souscrit.

Au nom du Christ, Principius, évêque [?], j'ai consenti et souscrit.

Vindimialis, au nom du Christ, évêque (d'Orange), j'ai consenti et souscrit.

Petrus Marcellinus Felix Liberius, clarissime et illustre, préfet du prétoire des Gaules, patrice, j'ai consenti et souscrit.

Syagrius, illustre, j'ai consenti et souscrit.

Cariattho, illustre, j'ai consenti et souscrit.

Opilio, illustre, j'ai consenti et souscrit.

Marcellus, illustre, j'ai consenti et souscrit.

Pantagatus, illustre, j'ai consenti et souscrit.

Namatius, illustre, j'ai consenti et souscrit.

Deodatus, illustre, j'ai consenti et souscrit.

Lettre du pape Boniface II à Césaire

RESCRIT DU SAINT PAPE BONIFACE PAR LEQUEL A ÉTÉ CONFIRMÉ LE SYNODE TRANSCRIT CI-DESSOUS

A Césaire, son frère très cher, Boniface.

1. Nous avons reçu par notre fils Arminius, prêtre et abbé, la lettre de ta Fraternité, que tu nous as adressée, dans la charité qui nous lie en Dieu, encore ignorant, on le voit, du pontificat qui m'a été confié. Tu as cru bon de me demander par cette lettre que soit formulé grâce à mon intervention ce que tu avais sollicité de notre prédécesseur le pape Félix, d'heureuse mémoire, pour la confirmation de la foi catholique. Or la volonté d'en-haut a disposé que la réponse que tu avais espérée de lui par notre intervention, tu l'obtiennes plutôt de nous-même. Aussi nous n'avons pas remis à plus tard de donner à ta demande, inspirée par un louable souci de la foi, une réponse catholique.

Tu me signales que des évêques des Gaules, tout en accordant que les autres biens proviennent de la grâce de Dieu, prétendent que seule la foi par laquelle nous croyons au Christ relève de la nature, non de la grâce; que pour les hommes, depuis Adam – affirmation impie –, elle est demeurée au pouvoir du libre arbitre, et non qu'elle est accordée maintenant à chacun par une largesse de la miséricorde divine. Tu demandes donc que pour lever toute ambiguïté nous confirmions par l'autorité du Siège apostolique votre déclaration, par laquelle vous définissez tout au contraire que la vraie foi au Christ et que le commencement de toute volonté bonne, selon la vérité catholique, sont inspirés à la conscience de chacun par la grâce prévenante de Dieu.

2. Étant donné que sur ce sujet de nombreux pères, et plus que tous l'évêque Augustin, de bienheureuse mémoire, comme aussi nos prédécesseurs les pontifes du Siège apostolique, se sont expliqués, on le sait, avec des arguments si étendus qu'il ne devrait faire de doute pour personne, après cela, que la foi elle-même nous vient aussi de la grâce, nous avons préféré nous abstenir d'une réponse détaillée, d'autant que, d'après les sentences tirées de l'Apôtre que vous nous avez adressées – où il dit : «La miséricorde m'a été accordée pour que je sois fidèle», et ailleurs : «Il vous a été donné, par égard au Christ, non seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui» –, il apparaît manifestement que la foi par laquelle nous croyons au Christ, comme tous les biens, vient à chacun du don de la grâce d'en-haut, non du pouvoir de la nature humaine.

Que ta Fraternité également, au cours d'un colloque avec certains évêques des Gaules, ait ainsi pensé suivant la foi catholique, nous nous en réjouissons : nous voulons parler des termes dans lesquels ils ont d'un consentement unanime, comme tu l'indiques, défini que la foi par laquelle nous croyons au Christ est conférée par la grâce prévenante de la Divinité, en ajoutant de plus qu'il n'est absolument rien de bien selon Dieu que personne puisse, sans la grâce de Dieu, soit vouloir, soit commencer, soit accomplir, soit achever, puisque notre Sauveur lui-même a dit : «Sans moi, vous ne pouvez rien faire.»

C'est en effet une proposition certaine et catholique qu'en tous les biens, à la tête desquels est la foi, la miséricorde divine nous prévient, avant que nous ne voulions, pour que nous voulions, nous est présente

lorsque nous voulons, nous accompagne encore pour que nous persévérions dans la foi, comme le dit le prophète David : «Mon Dieu, sa miséricorde me préviendra», et encore : «Ma miséricorde est avec lui», et ailleurs : «Sa miséricorde me poursuivra.» Semblablement le bienheureux Paul dit aussi : «Ou bien qui lui a donné le premier, et ce lui sera rendu ? Car tout est de lui, et par lui, et en lui.»

Nous sommes donc grandement étonnés que ceux qui pensent le contraire demeurent encombrés des restes de l'ancienne erreur au point de croire que l'on vient au Christ par le bienfait non de Dieu mais de la nature; de dire que la bonté même de la nature – dont on sait qu'elle a été pervertie par le péché d'Adam – soit, plus que le Christ, l'auteur de notre foi; de ne pas comprendre qu'ils s'inscrivent en faux contre la sentence du Seigneur : «Personne ne vient à moi, si cela ne lui a été donné par mon Père», et qu'ils contredisent de même le bienheureux Paul exhortant les Hébreux : «Courons au combat qui nous est proposé, les yeux fixés sur l'auteur de la foi et son réalisateur, Jésus Christ.» Dans ces conditions, nous n'arrivons pas à découvrir quel pouvoir ils attribuent à la volonté humaine pour qu'elle soit capable de faire croire au Christ sans la grâce de Dieu, puisque le Christ est l'auteur et le réalisateur de la foi.

Ainsi, vous saluant avec un cordial assentiment, nous approuvons votre susdite déclaration, qui concorde avec les règles catholiques des pères.

3. Ceux qui veulent faire passer en premier lieu la foi, et en second lieu attribuer à la grâce, comme tu l'indiques, les autres biens, nous les emprisonnons dans leur propre déclaration, en les forçant d'attribuer à plus forte raison à un don de la grâce la foi elle-même, hors de laquelle on ne peut rien accomplir de bien selon Dieu, comme le dit le bienheureux Apôtre : «Tout ce qui ne vient pas de la foi est péché.» Cela étant, ou bien ils n'attribueront aucun bien à la grâce, puisqu'ils tentent de lui soustraire la foi; ou bien, s'ils disent que quelque bien provient de la grâce, la foi elle-même devra nécessairement être attribuée à la grâce. Si en effet il n'est rien de bien sans la foi, et que l'on nie que la foi elle-même vient de la grâce, aucun bien, ce qu'à Dieu ne plaise, ne devra être attribué à la grâce. Or il est clair que tout bien donné est divin, comme il est écrit : «Tout don bon et tout don parfait est d'en-haut, descendant du Père des lumières.» D'ailleurs eux-mêmes avouent, dis-tu, que les autres dons sont donnés moyennant la grâce; et ils ne doutent pas que ces biens subsistent tous par la foi. Donc la foi devra nécessairement être attribuée à la grâce, puisqu'ils ne peuvent séparer d'elle un bien qu'ils attribuent à la grâce.

4. Ceci brièvement noté, nous n'avons pas jugé à propos de répondre aux autres sottises de l'erreur de Pélage qui figurent dans la lettre qui t'a été, nous dis-tu, transmise par un certain prêtre. Nous espérons en effet de la miséricorde divine qu'elle daignera, par le ministère de ta Fraternité et son enseignement, agir de telle sorte dans le cœur de tous ceux que tu nous as dit être en désaccord : qu'ils croient par ce moyen que toute volonté bonne part, non d'eux-mêmes, mais de la grâce divine, le jour où ils s'apercevront qu'ils sont maintenant prêts à défendre ce qu'ils s'efforçaient d'attaquer obstinément. Car il est écrit : «La volonté est préparée par le Seigneur», et ailleurs : «Je sais que je ne puis être chaste à moins que Dieu ne me le donne; et cela même était de la sagesse : savoir de qui était ce don.»

Dieu te garde sain et sauf, frère très cher !

Donné le 8 des calendes de février, après le consulat des clarissimes Lampadius et Orestes !

*Préface de Césaire d'Arles ajoutée à la confirmation pontificale
et aux actes du concile*

Ici est contenu le synode d'Orange, que le saint pape Boniface a confirmé par son rescrit. Si donc quelqu'un, au sujet de la grâce et du libre arbitre, croyait autrement que ne l'énonce ce rescrit ou qu'il a été défini dans ce synode, qu'il sache qu'il s'oppose au Siège apostolique et à l'Église universelle répartie dans le monde entier. Sont contenus également dans ce volume les sentences des saints pères anciens. Et bien que le synode d'Orange ait eu lieu antérieurement à ce rescrit, il m'a paru juste, par révérence pour le Siège apostolique, que soit transcrit en tête le rescrit du seigneur pape.